

saint-pardoux-soutiers

Le septième art au foyer rural

À partir du mois de septembre, la commune de Saint-Pardoux-Soutiers va proposer une section cinéma, en partenariat avec le CRPC (Centre régional de promotion de cinéma), la Ligue de l'enseignement, la municipalité, la communauté de communes Val de Gâtine et l'association du Foyer rural. Johann Baranger, premier adjoint, a invité récemment les partenaires de ce projet section cinéma au foyer rural où une fois par mois sera proposée, tous les jeudis, à partir de 20 h 30 jusqu'au mois de décembre, en essai, une séance de cinéma. Nicolas Manceau, responsable du CRPC, précise : « Depuis 1983, le CRPC mène une action de fond à travers un réseau régional de cinéma itinérant (ou Cinéligue) baptisé Cinéma chez nous, pour que le 7^e art contribue à l'animation culturelle en milieu rural, en organisant une projection dans des communes ne disposant pas d'un établissement cinématographique permanent, en partenariat avec une association relais ». Etienne Pistre, de la Ligue de l'enseignement, vice-président chargé de la diffusion cinéma, ajoute : « Au service des projets associatifs, la Ligue de l'ensei-



Les partenaires du projet, en présence de Johann Baranger, le CRPC, la Ligue de l'enseignement, la présidente du Foyer rural et des bénévoles et Céline Vouhé, présidente de l'Entracte.

gnement dispose de ses propres moyens d'action, elle peut les mettre à disposition mais également être l'opérateur direct dans de nombreux projets, afin que l'éducation permanente soit vivante ».

Le 5 septembre prochain, sera projetée une comédie, « Roxane », un film de Mélanie Auffret, avec Guillaume de Tonquédec, Léa Drucker et Lionel Abelanski, un film primé « sélection officielle du festival de l'Alpe-d'Huez en 2019 ». Johann Baranger précise : « La municipalité est heureuse d'accueillir le cinéma itinérant dans la commune, toutes celles et

ceux qui souhaitent se rapprocher de l'association du Foyer rural, dans les propositions des films à projeter et participer au fonctionnement du projet, sont les bienvenus ». « Un coût de 600 € sera pris en charge par la communauté de communes, en plus de l'adhésion à la Ligue avec l'association ou la municipalité, des séances pourront être étendues pour des interventions événementielles, les scolaires, halte-garderie. »

Tarif plein 6,50 €, enfants et tarif réduit : 4,50 € (demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif). Foyer rural : tél. 06.75.75.53.30